Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260615-DECISION26_3-AI

CAUDRY

VILLE DE CAUDRY

Décision n° URBA 2026-03

BAIL PORTANT MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR L'ACCUEIL D'INFRASTRUCTURES TOTEM FRANCE ATELIERS MUNICIPAUX 67 RUE ARISTIDE BRIAND

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DE COMPÉTENCES

Le Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant délégation d'attributions de compétences du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »;

Considérant qu'un bail avait déjà été signé entre la commune et la société Orange en 2012 pour une période de douze ans , qu'à l'issue de cette période, la ville a conventionné pour ce même site,avec la société VALOCIME qui a résilié ce contrat en date du 29/07/2025, le site est à nouveau disponible pour accueillir les infrastructures de TOTEM pour assurer une couverture du réseau téléphonique pour les administrés.

DÉCIDE :

Article 1 : La commune de Caudry met à disposition de la société TOTEM France, une partie du site des ateliers municipaux situés 67 rue Aristide Briand à Caudry , parcelle cadastrée section AO 372 pour une superficie d'environ 30 m².

Article 2 : La présente convention prend effet à compter du 1er juillet 2026 pour une durée de 12 ans.

Article 3 : Le montant annuel du loyer est fixé à 6 729,34 euros toutes charges incluses.

Article 4 : Une révision de 2 % du loyer sera appliquée chaque année à la date anniversaire du bail.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 15 juin 2026

Le Maire,
Conseiller Départemental,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT